



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

renseignements généraux

Question écrite n° 95858

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que les renseignements généraux disposent de fichiers sur certaines personnes. Elle souhaiterait qu'il lui indique si un élu est en droit de demander aux services des renseignements généraux à consulter l'intégralité du dossier qui le concerne.

Texte de la réponse

Le droit d'accès aux fichiers des renseignements généraux est prévu par le décret n° 91-1051 du 14 octobre 1991 portant application aux fichiers informatisés, manuels ou mécanographiques gérés par les services des renseignements généraux de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En vertu des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, ce droit d'accès est indirect et s'exerce par la saisine de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lorsque le ministère de l'intérieur et la CNIL constatent que la communication des données détenues ne met pas en cause la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique, il y est procédé directement vis-à-vis de l'intéressé. Dans le cas contraire, des vérifications sont opérées sous le contrôle d'un membre de l'autorité administrative indépendante, le cas échéant, des rectifications ou suppressions sont opérées et la CNIL informe le requérant qu'il a été procédé aux vérifications. Ces dispositions sont applicables à l'ensemble des administrés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95858

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5787

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9169